



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

GROUPE DE TRAVAIL BIODIVERSITE DE L'AFRIQUE CENTRALE (GTBAC)

TRENTE-QUATRIEME REUNION, DU 22 AU 27 AOUT 2022

COMMUNIQUE FINAL DES TRAVAUX DE LA 34^{ème} REUNION DU GTBAC

Kinshasa, du 22 au 27 Août 2022

COMMUNIQUE FINAL DES TRAVAUX DE LA 34^{ème} REUNION DU GTBAC

En date du 22 au 27 août 2022, il s'est tenu à Kinshasa en République Démocratique du Congo, la trente-quatrième réunion du Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC-34). Cette réunion a été organisée par le Secrétariat Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) avec l'appui technique et financier de la Coopération allemande à travers le Projet GIZ d'appui régional à la COMIFAC et de l'Union Européenne à travers le Programme ECOFAC 6. Elle a rassemblé une quarantaine de participants composés des Points focaux : (i) de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), (ii) du Protocole de Cartagena sur la Prévention des Risques Biotechnologiques et (iii) du Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (APA) des pays de l'espace COMIFAC suivants : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée-Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tome et Principe et Tchad.

Y ont également pris part, les Coordonnateurs Nationaux COMIFAC du Gabon et de la RDC, le Point Focal de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) de la RCA, les représentants du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, de la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), du Projet GIZ d'Appui régional à la COMIFAC, de l'Assistance Technique Régionale du Programme ECOFAC 6 de l'Union Européenne, du Réseau de Surveillance du Commerce des Espèces de Faune et de Flore Sauvages (TRAFFIC), de la Facilitation du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), des organisations de la société civile à savoir le Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD), le Réseau des Parlementaires pour la Gestion Durable des Écosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (REPAR), le Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (REPALEAC), le Réseau des Jeunes Leaders pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (REJEFAC) et les personnes ressources.

Cette trente-quatrième réunion du GTBAC, présidée par Monsieur Chouaïbou NCHOUTPOUEN, Secrétaire Exécutif Adjoint et Coordonnateur Technique de la COMIFAC, a été modérée conjointement par Messieurs AHMAT ABAYA Abdramane, Pilote du GTBAC et Point Focal CDB du Tchad et Emmanuel BAYANI NGOYI, Point Focal APA du Gabon. Le rapportage a été assuré par Messieurs Cléoface Landry MABESSIMO et Jacques MOULOUNGOU, respectivement Point Focal CDB de la RCA et Coordonnateur National COMIFAC du Gabon, assisté de Monsieur Valérie TCHUANTE, Expert en Suivi Evaluation de la COMIFAC.

Ladite réunion avait pour objectif de faire le point sur les processus et les réunions de la CDB et de redéfinir la position commune des pays de l'espace COMIFAC pour la 15^e Conférence des Parties à la CDB (CdP 15 CDB), la 10^e Conférence des Parties agissant en qualité de Réunion des Parties au Protocole de Cartagena (CdP-RdP 10) et la 4^e Conférence des Parties agissant en qualité de Réunion des parties au Protocole de Nagoya (CdP-RdP 4).

Plus spécifiquement, il s'agissait de (d') :

- restituer et échanger sur les conclusions et les recommandations des réunions sous-régionales, régionales et internationales ;
- échanger sur la mise en œuvre des recommandations du GTBAC 33 ;
- examiner le Draft du Cadre mondial pour la biodiversité post 2020 et adopter les positions communes des pays de l'espace COMIFAC ;
- adopter les positions communes des pays de l'espace COMIFAC pour la CdP 15-CDB, la CdP-RdP 10 du protocole de Cartagena et la CdP-RdP 4 du protocole de Nagoya ;
- examiner et valider la stratégie sous-régionale APA actualisée des pays de l'espace COMIFAC ;
- examiner et valider les Directives sous-régionales APA des pays de l'espace COMIFAC ;
- examiner et valider le Guide sous-régional pour le protocole communautaire bioculturel ;
- échanger sur l'organisation et la préparation de la participation des pays de l'espace COMIFAC à la CdP 15-CDB.

Pour atteindre les objectifs sus déclinés, les travaux répartis sur six jours, ont été structurés en six sessions à savoir :

- Session préliminaire ;
- Session introductive ;
- Session d'information et d'évaluation ;
- Session d'examen des questions de fonds ;
- Session d'examen des questions approfondies ;
- Session finale.

1. Session préliminaire

La session préliminaire a porté sur la cérémonie d'ouverture au cours de laquelle quatre allocutions ont été prononcées à savoir :

- le mot circonstanciel de M. **AHMAT ABAYA Abdramane**, Pilote du GTBAC et Point Focal CDB du Tchad ;
- le mot de bienvenue de Mme **Blandine NSOMBO**, Directeur de Cabinet du Coordonnateur National COMIFAC de la RDC ;
- l'allocution de M. **Raymond MBITIKON**, Co-facilitateur de la République Fédérale d'Allemagne du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo ;
- le discours d'ouverture de M. **Chouaibou NCHOUTPOUEN**, Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC.

Le Pilote du GTBAC a, dans son propos préliminaire, exprimé sa satisfaction pour l'opportunité qui lui est offerte de souhaiter la bienvenue à tous les participants. Après avoir fait observer une minute de silence en la mémoire de certains membres du GTBAC disparus, il a rappelé les échéances futures concernant les négociations internationales et qui sous-tendent l'importance des assises de Kinshasa. Il a clos son propos en indiquant que la finalité du GTBAC 34 sera la redéfinition de la position commune des pays de la sous-région Afrique centrale.

Prenant à son tour la parole au nom du Coordonnateur National COMIFAC de la RDC empêché, Mme le Directeur de Cabinet a aussi souhaité la bienvenue aux participants. Elle a formulé le vœu que les assises de Kinshasa soient bénéfiques pour la sous-région de même que la 34^e réunion du GTBAC atteigne les résultats escomptés.

Pour sa part, le Co-facilitateur de la République Fédérale d'Allemagne du PFBC, après avoir transmis les salutations du facilitateur du PFBC, a renouvelé l'engagement du Partenariat à appuyer les activités de la COMIFAC. Il a ensuite souligné l'importance des assises du GTBAC 34, qui se déroulent en prélude à la CdP 15 CDB prévue à Montréal en décembre 2022. Il a conclu son mot en souhaitant pleins succès aux travaux du GTBAC 34.

Enfin, le Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC a, dans son allocution d'ouverture exprimé sa gratitude au Gouvernement de la République Démocratique du Congo pour avoir accepté et facilité l'organisation de la rencontre du GTBAC 34. Il a également remercié les participants qui ont fait le déplacement pour Kinshasa de même qu'il a décliné les raisons ayant conduit au choix de la RDC pour la tenue de la réunion. Il a ensuite fait observer une minute de silence en la mémoire de M. Mike IPANGA, Point Focal CDB de RDC et Président du groupe des négociateurs Africains, décédé le 1^{er} avril 2022. Il a souligné la nécessité de formuler la position commune des pays de l'espace COMIFAC afin de négocier efficacement et de façon efficiente en faveur de la sous-région lors des échéances futures telles que la CdP 15 CDB, la CdB-RdP 10 et la CdP-RdP 4. Pour finir, il a rappelé les objectifs de la réunion et a ouvert les travaux du GTBAC 34.

2. Session introductive

Cette session a été marquée par la présentation des participants, l'adoption de l'agenda de la réunion et la présentation des objectifs et résultats attendus.

3. Session informationnelle et d'évaluation

Cette session a porté sur les communications relatives aux comptes rendus des réunions internationales tenues en prélude aux CdP. Il s'agissait de :

- i. la vingt-quatrième réunion du SBSTTA (SBSTTA 24), la troisième réunion du SBI (SBI 3) et la 3^e réunion du Groupe de Travail à composition non limitée sur le cadre mondial biodiversité post 2020 tenues à Genève du 13 au 29 mars 2022. Ces réunions visaient à préparer les projets de décisions en prélude de la CdP 15 et les réunions connexes et aussi poursuivre les travaux sur le cadre mondial biodiversité post 2020. Cette restitution a été faite par M. Daniel MUKUBI, Point Focal IPBES de la RDC ;
- ii. la rencontre de Gaborone tenue du 19 au 21 mai 2022, qui visait la préparation des travaux de la 19^e CdP à la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvage menacées d'extinction (CdP19 CITES) et la quinzième Cdp à la CDB. Le compte rendu de cette réunion a été faite par M. Nicky KINGUNIA, Point Focal APA de la RDC ;

- iii. la réunion de Nairobi sur la poursuite des travaux d'examen du Cadre Mondial Biodiversité post 2020 et les modalités de financement de sa mise en œuvre. Le compte rendu de cette réunion a été présenté par M. Rigobert NTEP, Point Focal Cartagena du Cameroun ;
- iv. la neuvième session plénière d'IPBES tenue à Bonn du 3 au 9 juillet 2022 sur l'analyse et l'examen de deux évaluations dans le cadre du programme de travail de la Plateforme. Le compte rendu de cette session présenté par M. AHMAT ABAYA Abdramane, Pilote du GTBAC.

Au cours de cette session, les participants ont également été informés de :

- la tenue prochaine en début septembre 2022 à Libreville au Gabon, de la réunion du Groupe des négociateurs africains en prélude à la CdP 15 CDB et la CdP 19 CITES et, pour laquelle les Points Focaux Nationaux ont été invités à y prendre part ;
- l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations du GTBAC 33 présentée par M. Emmanuel BAYANI, Point Focal APA Gabon ;
- la situation des négociations en cours sur la mobilisation des ressources financières en vue de l'opérationnalisation du Cadre Mondial Biodiversité post-2020, présentée par Mme Prudence GALEGA, personne ressource.

4. Session d'examen des questions approfondies

Cette session a été marquée par l'examen du draft du Cadre Mondial Biodiversité post-2020, des recommandations des réunions du SBSTTA 24 et SBI 3, des documents relatifs à la CdP-RdP 10 du Protocole de Cartagena ainsi que ceux de la CdP-RdP 4 du Protocole de Nagoya, afin d'adopter les positions communes des pays de l'espace COMIFAC. L'examen des questions approfondies s'est fait à travers trois groupes de travail mis en place et répartis comme suit :

❖ Thèmes examinés par le Groupe de travail « Biodiversité » :

- CBD/WG2020/4/L.2-ANNEX, portant sur le projet de recommandation soumis par les coprésidents ;
- CDB/SBI/REC3/3/6, sur la mobilisation des ressources ;
- CDB/SBSTTA/REC/24/6 sur l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des sols et plan d'action actualisé ;
- CDB/SBSTTA/REC/24/7 sur la biodiversité et santé ;
- CDB/SBSTTA/REC/24/9 sur la conservation et utilisation durable de la biodiversité marine et côtière ;
- CDB/SBSTTA/REC/24/10 sur les aires marines d'importance écologique ou biologique.

❖ Thèmes examinés par le Groupe de travail « Protocole de Nagoya » :

- SBI3-6 Mobilisation des ressources ;
- SBI3 -7 Mécanisme de financement et ressources financières ;
- SBI 3-8 Mesures d'aide à la création et au renforcement des capacités ;

- SBI 3-9 Evaluation du cadre stratégique pour le renforcement des capacités et la création de capacités en appui à l'application effective du Protocole de Nagoya ;
- Np-mop-04-07 Suivi et établissement de rapports : Approuvé ;
- WG2020-04-REC-02 : Recommandations adoptées par le groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre Mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ;
- Recommandations adoptées par l'organe subsidiaire chargé de l'application SBI-03-REC-16 ;
- Instruments internationaux spécialisés en matière d'accès et de partage des avantages au titre de l'article 4, paragraphe 4 du Protocole de Nagoya ;
- SBI-03-REC-17 Mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages.

❖ **Thèmes examinés par le Groupe de travail « Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques » :**

- CBD/SBI/3/L.2
- CBD/SBI/3/L.3
- CBD/SBI/3/L.5
- CBD/SBI/3/L.9
- CBD/SBI/3/L.11
- CBD/SBI/3/L.13
- CBD/SBI/3/L.21
- CBD/SBSTTA/24/L.5
- CBD/SBSTTA/24/L.6

Les travaux de ces trois groupes avaient pour finalité, la redéfinition du document de position commune des pays de l'espace COMIFAC en vue mieux participer à la réunion du Groupe africain des Négociateurs sur le Cadre Mondial biodiversité post-2020 devant être adopté lors de CdP15.

En prélude aux travaux de groupes, une communication faite par **Dr Paul Scholte de la GIZ** Ethiopie sur le thème « Aires protégées en Afrique Centrale : Quand le handicap de leur taille interroge les politiques de conservation » a permis d'édifier les participants en vue de les outiller pour l'élaboration des argumentaires sur la cible 3 du projet du Cadre Mondial Biodiversité post-2020.

Au terme des échanges en plénière, les points pertinents suivants ont été retenus :

- a) La nécessité pour les pays qui ne l'ont pas encore fait, d'élaborer leur cadre national APA ;
- b) **La clarification de la cible 3** du Cadre, portant sur la conservation d'au moins 30% des zones terrestres et des zones maritimes, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations ;
- c) **Les difficultés d'accès** au Fonds pour l'Environnement Mondial (**FEM**) ;

- d) La création d'un fonds spécial biodiversité;
- e) La définition claire de la procédure d'accès au fonds spécial biodiversité s'il devait être créé.

5. Session d'examen des questions de fonds

Cette session a porté sur l'examen en plénière des versions provisoires des documents suivants élaborés par la COMIFAC avec l'appui du Projet GIZ Appui Régional à la COMIFAC :

- La Stratégie sous-régionale APA actualisée des pays de l'espace COMIFAC ;
- Les Directives sous-régionales APA des pays de l'espace COMIFAC ;
- Le Guide sous-régional pour le protocole communautaire bioculturel.

Au terme de l'ensemble des échanges, les participants ont adopté les résolutions et formulé la recommandation suivantes :

Résolutions :

- 1- Adoption des positions communes des pays de l'espace COMIFAC pour la CdP 15-CDB, la CdP-RdP 10 du protocole de Cartagena et la CdP-RdP 4 du protocole de Nagoya ;
- 2- Soutien à la création d'un Fonds spécial dédié à la biodiversité ;
- 3- Soutien à l'allègement du mécanisme d'accès aux différents Fonds dédiés à la biodiversité (FEM particulièrement) ;
- 4- Validation de la Stratégie sous-régionale APA révisée des pays de l'espace COMIFAC sous réserve des amendements à apporter au document ;
- 5- Validation des Directives sous-régionales APA des pays de l'espace COMIFAC, sous réserve des amendements à apporter au document.

Recommandation :

- Transmettre les observations sur le Guide sous-régional pour le protocole communautaire bioculturel au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC en vue de sa consolidation et sa finalisation.

Au terme des travaux du GTBAC 34, les participants remercient les autorités de la République Démocratique du Congo pour l'accueil, l'hospitalité et les facilités réservés aux différentes délégations. Par ailleurs, ils adressent leur gratitude à la Coopération Allemande et à l'Union Européenne pour le financement de cette réunion.

Fait à Kinshasa, le 27 août 2022

Les participants